

PROCÉDURE D'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPÉES EN FORMATION



1) CONTEXTE

La politique régionale de formation des personnes handicapées s'inscrit dans le cadre de la loi handicap du 11 février 2005 qui pose les principes d'accessibilité des personnes en situation de handicap à la vie en société et dans celui de la loi formation du 5 mars 2014.

L'objectif est de favoriser l'accueil des personnes handicapées en milieu ordinaire de formation, afin d'élever leur niveau de qualification et d'adapter leurs compétences en vue d'une insertion professionnelle durable.

De par le principe de non-discrimination inscrit dans la constitution, les candidats bénéficiaires de la Loi du 11 février 2005 doivent bénéficier des mêmes conditions d'entrées (prérequis, statut...) et de traitement que les autres personnes en formation. Toutefois, ce principe ne suffisant pas toujours à garantir une réalisation satisfaisante des parcours, des aides spécifiques de l'Agefiph peuvent au cas par cas être proposées aux bénéficiaires en situation de formation (financement des adaptations pédagogiques, aides humaines et techniques...) afin de compenser les difficultés liées au handicap et de rétablir ainsi l'égalité des droits et des chances dans la réussite du parcours vers l'insertion professionnelle.

JRC FORMATION s'engage à mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue visant à développer l'accessibilité de son centre de formation en :

- **Accueillant toutes personnes en situation de handicap**
- **En nommant un référent handicap**
- **En mettant en place un guide permettant d'adapter les formations selon les différents handicaps et en mettant en place des moyens de compensation.**

2) ENGAGEMENT DE JRC FORMATION

- Accueillir dans ses formations tout public défini comme éligible, sans discrimination.
- Mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes handicapées, toutes les adaptations possibles (pédagogiques, matérielles et organisationnelles...) nécessaires à la prise en compte du handicap.
- Recourir à un réseau de professionnels spécialisés pour l'adaptation du handicap dans le monde du travail.

3) IDENTIFIER LES BESOINS SPECIFIQUES AFIN D'ANTICIPER LES AMÉNAGEMENTS / LES COMPENSATIONS

Au cours du premier entretien avec le client, JRC Formation s'informe si des stagiaires sont en situation de handicap afin d'anticiper les aménagements et compensations à mettre en œuvre pour sécuriser le parcours de formation. Pour cela JRC Formation s'appuie sur le guide d'adaptation ainsi que sur ces partenaires (RHF PACA – Agefiph)...

Pour faciliter les apprentissages JRC Formation propose :

- Adapter les méthodes pédagogiques (ex : faire plus de mise en pratique, réduire le nombre de participants par groupe afin de réduire le bruit, donner le livret pédagogique en début de formation afin d'éviter la prise de notes, questionnaire sous forme de QCM, adapter les supports : format numérique ou papier...)
- Adapter les rythmes (ex : faire plus de pauses, adapter les horaires de la formation, adaptation du temps pour les évaluations...)
- Adapter le matériel : possibilité de location de matériel adapté via AIDATECH, proposer l'utilisation d'outils numérique afin de faciliter les parcours de formation (ex: utilisation d'un TTS text to speech afin de convertir un texte écrit par l'apprenant en fichier vocal, aide à la saisie de texte avec le clavier virtuel de windows...)

4) LE RÉSEAU DE PROFESSIONNELS

JRC Formation peut s'appuyer sur son annuaire des partenaires locaux.